

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT  
N° 2025/331/CP**

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONI RILATIVA À U FINANZAMENTU DI U  
DISPUSITIVU D'ALLOGHJU D'URGENZA DI A FALEP PÀ  
L'ANNATA 2025**

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU  
DISPOSITIF HÉBERGEMENT D'URGENCE DE LA FALEP  
POUR L'ANNÉE 2025**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :      Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux grands exclus et amorcer un travail d'accompagnement social.

Il ne constitue pas une solution durable mais permet de répondre aux situations d'urgence. L'accompagnement proposé vise à orienter progressivement les personnes accueillies vers une structure adaptée aux problématiques rencontrées, voire à leur offrir une solution de transition favorable à leur réinsertion.

Bien que relevant d'une compétence de l'Etat, cette activité manque souvent de financements au vu de la demande croissante.

C'est à ce titre que la Collectivité de Corse vient soutenir la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente (FALEP) sur le Pumont, en complément des aides déjà allouées par les services de l'Etat.

La FALEP intervient à Aiacciu et Portivechju, pour la mise à l'abri des ménages sans domicile à travers deux dispositifs complémentaires : l'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel ou en logement famille et l'allocation logement temporaire.

- L'hébergement en hôtel ou en logement

Proposé sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju, l'urgence en nuitées d'hôtel, complétée par l'ouverture de places en logement diffus, permet de pallier le manque de structure d'hébergement d'urgence sur Portivechju et de prendre en charge les personnes sur Aiacciu qui ne peuvent pas intégrer les centres existants.

En 2024, l'activité est restée stable avec 92 personnes hébergées. Cela représente 46 ménages pour un total de 723 nuitées.

Le public accueilli se constitue essentiellement de personnes isolées et de familles monoparentales, dont 33 % est sans aucune ressource.

S'agissant de solutions d'urgence pour une mise à l'abri des personnes avant leur orientation vers d'autres dispositifs, les durées moyennes de séjour sont plutôt courtes : 8 jours à Aiacciu et 18 jours à Portivechju où les solutions pérennes sont plus difficiles à mettre en œuvre du fait de la tension du marché locatif.

Le suivi proposé tout au long du séjour par un travailleur social dédié à cette action, complété par la mobilisation du réseau partenarial de l'association, permet un accompagnement vers des solutions de sortie personnalisées visant à une continuité d'hébergement.

- L'allocation logement temporaire (ALT)

L'ALT propose une réponse en termes de poursuite d'hébergement, notamment après l'urgence. Dans ce cadre, la FALEP loue des logements auprès de bailleurs privés ou publics afin d'y accueillir les familles ou personnes défavorisées.

Ce dispositif transitoire vise à les accompagner vers une situation plus équilibrée et leur permettre ainsi d'accéder à un logement autonome.

En 2024, 49 ménages ont été pris en charge dans le cadre de l'ALT, cela représente 101 personnes pour 19 586 nuitées.

L'activité est en progression par rapport à 2023, notamment sur le territoire de Portivechju où le taux d'occupation est supérieur à 100 %.

La grande majorité du public accueilli est composé de personnes seules dont beaucoup sont des femmes isolées avec enfants.

La durée moyenne de séjour est de 210 jours. Cela peut s'expliquer par la fragilité des ménages pris en charge et la nécessité d'accompagnement progressif mais également par le manque de logements sociaux, notamment dans l'extrême sud.

L'accompagnement vise à rétablir les droits administratifs des personnes, à définir un projet et les ramener progressivement vers une relative autonomie.

Cet accompagnement ainsi que la stabilité du logement proposé favorisent également l'accès à l'emploi.

Le coût total des deux actions portées par la FALEP pour l'exercice 2025 est estimé à 352 752 euros. L'Etat prend en charge les nuitées d'hôtel et les locations à hauteur de 191 757 euros.

En complément de ces financements et afin de soutenir l'accompagnement proposé aux personnes hébergées, la Collectivité de Corse participe au fonctionnement des deux dispositifs.

Ainsi, après analyse du rapport d'activité et du budget prévisionnel de chacune des actions, il convient de reconduire cette participation, à hauteur de 61 000 euros pour l'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel, et de 46 000 euros pour l'ALT, soit 30% du budget global estimé par l'association.

Bien que l'activité d'hébergement d'urgence ne constitue pas une compétence propre de la Collectivité de Corse, l'ensemble de ces participations, pour un montant total de 107 000 euros, permettra le maintien sur l'ensemble du territoire insulaire d'un accompagnement des personnes défavorisées à divers niveaux.

L'objectif est de favoriser le retour progressif aux droits, à la santé, au logement et à l'insertion.

Les crédits relatifs à ces actions sont inscrits au budget primitif 2025 : Programme 5151 - Chapitre 934 - Fonction 4212 - Compte 65748.

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver les conventions de financement relatives à ces actions pour l'exercice 2025, telles que figurant en annexe, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement de la FALEP pour l'exercice 2025 à 107 000 euros et de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2025 - Section Fonctionnement

PROGRAMME : 5151 - Enfance

**MONTANT DISPONIBLE .....** 427 990 €

**Fédération des associations laïques et d'éducation populaire FALEP**

Subvention pour le fonctionnement du dispositif Hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju -

Exercice 2025 ..... 61 000 €

Subvention pour le fonctionnement du dispositif Hébergement d'urgence en logement de transition sur les communes d'Aiacciu et de Portivechju -

Exercice 2025 ..... 46 000 €

**MONTANT AFFECTÉ .....** 107 000 €

**DISPONIBLE À NOUVEAU .....** 320 990 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.